

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 décembre 2023**

**Rapporteur :  
Madame Françoise DORVAL**

**N° 49**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 18/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2023 (accusé de réception du 14/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Route départementale 34 - route de Bénodet  
Requalification de l'axe entre Moulin des Landes et Moulin du Pont  
Convention de financement**

Le Conseil départemental prévoit 80 millions d'euros d'investissement d'ici 2028 dans le cadre de son programme d'investissement dans de projets routiers dont la requalification de la RD34.

Une première tranche de travaux d'aménagement de la RD 34, route de Bénodet, entre Moulin du Pont et Moulin des Landes, est prévue en 2025. Elle s'inscrit dans un projet plus global de requalification de l'entrée sud de Quimper intéressant la Ville de Quimper et le Conseil Départemental du Finistère).

Dans un souci de coordination entre les collectivités et afin d'assurer la requalification et la sécurisation de cette entrée de ville, des partenariats Ville de Quimper / CD29 seront mis en place selon les principes suivants :

- Section interurbaine Moulin du Pont – Moulin des Landes réalisée en maîtrise d'ouvrage départementale et dont les travaux seront financés à parité par le Département et la Ville de Quimper, objet de la présente délibération ;
- Section plus urbaine « Moulin des Landes – Toul-Sable – Kerustum » qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage Ville de Quimper et financé à parité par les deux collectivités. S'agissant d'une route départementale, la participation du Conseil départemental intégrera la prise en charge de la TVA sur les travaux routiers. Une prochaine convention permettra de formaliser cet engagement et le calendrier opérationnel de réalisation ;
- Aménagements de sécurisation des cheminements piétons et cyclables en traversée du giratoire de Kerustum et continuité piétonne d'accès au centre commercial qui seront réalisés et financés à 100 % par le Département. Cette opération est programmée pour avril 2024.

**L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération Moulin du Pont – Moulin des Landes est estimée à 3 763 000 €HT dont 1 574 300 €HT pour la ville de Quimper.**

\*\*\*

L'opération globale d'aménagement de la RD 34 s'articule avec le développement des itinéraires cyclables d'intérêt départemental portés par le Conseil Départemental du Finistère, la politique de sécurisation de l'entrée de ville de Quimper et les schémas vélo de Quimper Bretagne Occidentale et de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

Elle consiste à favoriser les déplacements à vélo entre l'agglomération de Quimper et le Pays Fouesnantais et à sécuriser la liaison pour l'ensemble des usagers quel que soit leur mode de déplacement (en voiture, à pied, à vélo).

Une première tranche de travaux est prévue entre Moulin des Landes et Moulin du Pont dont les principes d'aménagement décrits ci-après ont fait l'objet d'une large concertation associant collectivités, riverains et usagers, suite à laquelle des adaptations ont été apportées et validées par les collectivités regroupées au sein d'un comité de pilotage.

Ainsi, en vue de la sécurisation et la requalification de la voie, le projet de la première tranche de travaux de la RD 34 entre Moulin des Landes et Moulin du Pont prévoit :

- La suppression des mouvements de tourne-à-gauche entre Moulin des Landes et Moulin du Pont ;
- La création de trois carrefours giratoires à Lanroz, Menez Bily et Lesneven pour sécuriser les carrefours et limiter les distances pour les demi-tours rendus nécessaires par l'interdiction des mouvements de tourne-à-gauche ;
- La circulation sur une seule voie de circulation par sens sur l'ensemble de l'itinéraire ;
- La création d'une piste cyclable unidirectionnelle (ponctuellement bidirectionnelle pour les riverains) de chaque côté de la route ;
- Le raccordement de la route du Lendu au giratoire de Moulin du Pont dans l'emprise de la voie d'évitement de ce dernier qui sera fermée pour les usagers venant de Fouesnant.

Les travaux sont programmés en 2024 et 2025, en commençant par la création des giratoires et terminant par les sections courantes. Ils se dérouleront par demi-chaussée autant que possible afin de limiter l'impact sur le trafic et des déviations seront mises en place le cas échéant. Certaines interventions auront lieu de nuit.

La convention objet de la présente délibération a pour objet de définir l'assiette de financement de l'opération de requalification de l'axe de la route départementale n°34 entre Moulin des Landes et Moulin du Pont, ainsi que le plan de financement et les modalités de versement des fonds.

Le montant total de cette opération estimé à 3 763 000 € HT, études, acquisitions foncières et travaux compris, est décomposé financièrement comme suit :

<b>COFINANCEURS</b>	<b>Section courante et 3 giratoires</b> Territoire de Quimper	<b>Giratoire de Moulin du Pont et rte du Lendu</b> Territoires de Quimper et Pleuven	<b>TOTAL</b>
Etat (FMA)	475 800 € HT	16 700 € HT	<b>492 500 € HT</b>
Conseil Départemental	1 520 700 € HT	117 000 € HT	<b>1 637 700 € HT</b>
Ville de Quimper	1 515 800 € HT	58 500 € HT	<b>1 574 300 € HT</b>
CCPF	-	58 500 € HT	<b>58 500 € HT</b>
<b>Total</b>	<b>3 512 300 € HT</b>	<b>250 700 € HT</b>	<b>3 763 000 € HT</b>

La participation de la ville de Quimper sera versée en € HT. Le Conseil Départemental du Finistère fera son affaire de la récupération de la taxe sur la valeur ajoutée sur l'ensemble de l'opération.

\*\*\*

Parallèlement aux travaux menés à hauteur du giratoire de Kerustum par le Conseil départemental du Finistère, après avoir délibéré (47 suffrages exprimés dont 1 voix contre et 46 voix pour), le conseil municipal décide d'autoriser madame la maire à signer la convention de financement de la RD34 : requalification de l'axe entre Moulin des Landes et Moulin du Pont.